



Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XXXVI n° 280 (470)

Mensuel - Nouvelle Série

Juillet - Août 2005

Le numéro 3€

UNE INTERVIEW DU CARDINAL GEORGES COTTIER : UN VER DANS LE DOGME *EXTRA ECCLESIAM NULLA SALUS*

UNE INTERVIEW AUX CONSÉQUENCES FUNESTES

Essayons de nous représenter quelques instants le travail d'un ver dans un beau meuble de sacristie, un meuble ancien, en bois précieux. La bestiole travaille de l'intérieur, lentement, sans donner aucun signe extérieur, sinon un petit bruit de temps en temps. Les gens passent, admirent ou utilisent ce meuble, ne le voient pas changer, tandis que le ver continue inexorablement son travail. Peut-être seulement le pauvre sacristain a-t-il tenté de faire part à son curé de ces bruits étranges, ne recevant en réponse que quelques hochements de tête ou quelques sourires de compassion pour l'« obsession » dont il fait preuve. Au bout de quelque temps, à la grande stupéfaction de tous, ce meuble à l'apparence solide s'écroule sur lui-même.

Remplaçons maintenant le meuble ancien par le dogme « *Hors de l'Église, il n'y a point de salut* », et le ver (seulement dans un but métaphorique, et sans vouloir aucunement manquer de respect à Son Éminence) par le cardinal Georges Cottier, théologien de la Maison Pontificale : nous obtenons ainsi une esquisse de l'interview accordée par Son Éminence à Roberto Beretta pour un dossier sur l'Église publié par *Il Timone*¹. Le cardinal, en effet, ne préserve du dogme que les apparences, et le vide de sa réelle signification.

Nous citons le passage de l'interview pour que nos lecteurs puissent l'avoir sous les yeux tout au long de notre commentaire.

Au journaliste qui lui demande de clarifier le sens du principe « *Extra Ecclesiam nulla salus* », le cardinal répond : « *Le sens est le suivant : celui qui – ayant vu clairement dans son esprit ce qu'est l'Église, corps mystique et*

épouse du Christ, voulue par Lui et née de son côté – refuse l'Église en sachant ce qu'il refuse, celui-là est hors du salut éternel, parce qu'il se place hors du mystère. Mais ce n'est pas le cas de la masse immense de ceux qui ne connaissent pas l'Église parce qu'ils sont ignorants, ou à cause de malentendus ; ceux-là ne peuvent pas être condamnés pour le péché de refus de la lumière, qu'ils n'ont pas commis. Ils seront plutôt jugés à partir de la lumière à laquelle ils ont été fidèles dans leur conscience. Dans ce cas, ce qui est fondamental, c'est l'affirmation que Dieu veut le salut de tous : et le salut vient toujours de la grâce du Christ. Laquelle – dit le Concile – suit des voies que nous ne connaissons pas. Tous ceux qui, de bonne foi, suivent ces voies, dans le respect de la conscience, seront sauvés. Même s'ils ne sont pas baptisés »².

À première vue, cette affirmation semble garder intact le dogme de la nécessité de l'Église pour le salut, et se référer à la doctrine du baptême de désir. Le journaliste semble presque « fasciné » par les explications du cardinal Cottier : « *S'il est vrai que les véritables "grands" sont capables d'expliquer les choses difficiles avec simplicité et passion, alors il semble bien que Georges Cottier ait vraiment mérité son titre d'"éminence" »³. Il semble... mais parfois, les apparences sont trompeuses ! Procédons à l'analyse de l'affirmation de Cottier, en cherchant à faire apparaître les points problématiques et les pièges qui s'y cachent.*

1. « Voir dans son esprit », ou connaître ?

Une certaine perplexité naît dès les premières paroles : « *celui qui – ayant vu clairement dans son esprit ce qu'est l'Église, corps*

La nouvelle édition du livre
**MAÇONNERIE
ET SECTES SECRÈTES**
(Épiphanius)

sera disponible début octobre
800 pages, au prix de 39,5 €
(voir en dernière page)

mystique et épouse du Christ, voulue par Dieu et née de son côté – refuse l'Église en sachant ce qu'il refuse, celui-là est hors du salut éternel. »

Comparons cette affirmation avec celle que nous livre la Tradition : « *Personne ne se sauvera de ceux qui, connaissant que l'Église a été divinement fondée par le Christ, refusent de se soumettre à Elle* »⁴. On remarque immédiatement la grande différence entre l'expression utilisée par le card. Cottier (« *ayant clairement vu dans son esprit* ») et l'affirmation du Saint Office (« *connaissant* »). Dans le premier cas, on considère la dimension subjective (le fait d'apparaître clairement à l'esprit) ; dans le second cas, on se réfère à l'attestation objective de la connaissance. Autrement dit : selon la ligne traditionnelle, quiconque sait, par la prédication, que Jésus-Christ, Dieu incarné, a fondé l'Église catholique, est tenu en conscience de se soumettre à Elle, précisément parce qu'elle est voulue positivement par Notre-Seigneur. Quiconque se trouve dans le doute par rapport à ce point a le devoir de sortir de l'état d'incertitude, en utilisant les preuves que l'apologétique catholique est en mesure de fournir, de façon à atteindre une rai-

1. « *Il Timone* », février 2005, pp. 42-43.

2. *Ibidem*, p. 43.

3. *Ibidem*, p. 42.

4. Lettre de la Sacrée Congrégation du Saint Office à l'archevêque de Boston, 8 août 1949, in *Enseignements Pontificaux, l'Église*, vol. II, § 1256.

sonnable certitude. Ces preuves sont objectivement suffisantes pour fonder l'acte de soumission de la volonté.

L'expression du cardinal, en revanche, est tout ce qu'il y a de plus vague; que signifie « voir clairement dans son esprit »? Comment se situe ce genre de connaissance, par rapport à la connaissance par les sens et l'intelligence? En réalité, l'expression du cardinal est incorrecte, parce qu'elle occulte le fait que le vrai problème est de savoir que le Christ a fondé l'Église catholique, et donc d'y adhérer. Cette adhésion de la volonté peut avoir lieu suivant des cheminements certainement différents : certains très brefs, par la simple parole d'un prêtre, des parents, de catéchistes, etc.; d'autres plus longs et sinueux. Mais le point essentiel est le fait que cet élément contraignant pour la foi se présente à l'intelligence par des médiations (sauf cas exceptionnels) dont chacun peut examiner la crédibilité pour arriver à une clarté suffisante. La clairvoyance de l'intelligence se trouve à la fin de ce parcours, et si nous ne l'atteignons pas de façon satisfaisante, c'est simplement de notre faute, car nous avons à notre disposition les moyens nécessaires à cette fin. Il n'est besoin d'aucune illumination spéciale de l'esprit pour connaître avec certitude que le Christ a fondé l'Église, et quelle est l'Église qu'Il a fondée.

2. Comment ménager la chèvre et le chou

Mais le véritable point problématique de l'interview est autre. Le cardinal sait bien avec quelle continuité et quelle décision la Tradition a enseigné, affirmé et averti qu'« hors de l'Église, il n'y a pas de salut ».

C'est dans l'encyclique *Summo jugiter studio* que le Pape Grégoire XVI résume les affirmations décisives de la Tradition à ce sujet : « *Saint Ignace martyr, dans sa lettre aux habitants de Philadelphie : "Ne vous trompez pas, leur disait-il, celui qui approuve l'auteur d'un schisme n'entrera pas dans le royaume de Dieu"* (Saint Ignace, *Epist. ad Philadel.*, n. 3). *Saint Augustin et les autres évêques d'Afrique, rassemblés en 412 pour le Concile de Cirta...*, disent : « *Qui est hors du sein de l'Église catholique, pour louable que semble sa conduite, ne jouira pas de la vie éternelle, et la colère de Dieu est sur lui, à cause du crime dont il est coupable, qui est de vivre séparé de Jésus-Christ* » (Saint Augustin, *Epist.* 141,5) [...]. *Saint Grégoire le Grand...* atteste expressément que la doctrine de l'Église catholique à ce sujet est la suivante : « *La sainte Église universelle, dit-il, enseigne que Dieu ne peut être vraiment adoré que dans son sein; elle affirme qu'aucun de ceux qui sont séparés d'elle ne pourra se sauver* » (Saint Grégoire, *Moral. in Job.* 14,5). *Dans le décret sur la foi, publié par un autre de nos prédécesseurs, Innocent III, en commun accord avec le quatrième Concile œcuménique du Latran, déclare aussi "qu'il n'y a qu'une seule Église universelle, hors de laquelle absolument personne ne pourra se sauver"* (Denz. 430) »⁵.

Sur la nécessité d'appartenir à l'Église pour être sauvé, et sur les conséquences de cette vérité, le Saint Office est intervenu très clairement : « *aucun homme ne se sauvera si, connaissant que l'Église a été divinement fondée par le Christ, il refuse de se soumettre à elle, ou bien s'il s'éloigne de l'obéissance au Pontife Romain, Vicaire du Christ sur terre* »⁶. Or, il est clair que, la volonté manifeste de Dieu étant que tous les hommes se sauvent, « *quand l'un d'eux se trouve dans une invincible ignorance, Dieu accepte un désir implicite, ainsi nommé parce qu'il est inclus dans la bonne disposition de l'âme, par laquelle on désire conformer sa volonté à celle de Dieu* »⁷. Si cet homme, en effet, savait que l'Église catholique est de fondation divine, étant donné sa bonne disposition, il se soumettrait immédiatement à la volonté de Dieu. « *Toutefois – remarque le Saint Office – il ne faut pas croire que n'importe quelle sorte de désir d'entrer dans l'Église suffise pour se sauver. Le désir par lequel quelqu'un adhère à l'Église doit être vivifié par la charité parfaite. Un désir implicite ne peut pas produire son effet si l'on ne possède pas la foi surnaturelle, "car qui s'approche de Dieu doit croire que Dieu existe et qu'il récompense ceux qui le cherchent"* (Hébr. 11,6) »⁸.

L'Église n'a jamais prétendu pouvoir définir qui sont ceux qui se trouvent dans cette situation d'ignorance invincible et de désir surnaturel implicite. Le cardinal Cottier, en revanche, Dieu sait par quel don particulier, sait avec certitude, que telle est la situation « *de la masse immense de ceux qui ne connaissent pas l'Église parce qu'ils sont ignorants* [affirmation qui n'est qu'une tautologie; en effet, celui qui ne connaît pas est par définition ignorant; cela revient à dire "ils sont ignorants par ignorance"] *ou à cause de malentendus* ».

En résumé, quelle est la technique de Cottier? Il est conscient de l'impossibilité de nier le dogme *Extra Ecclesiam nulla salus* sans s'opposer ouvertement à deux millénaires de Christianisme; il réaffirme donc le dogme, mais il le vide de sa signification réelle, en présupposant sans justification l'ignorance invincible de la plus grande partie de ceux qui se trouvent hors de l'Église. Ainsi sont ménagés la chèvre (le dogme) et le chou (le dialogue œcuménique)!

Ce faisant, toutefois, le card. Cottier ne « sent pas avec l'Église » qui, si elle ne juge pas les consciences des individus, n'admet pas non plus que tous ceux qui sont visiblement hors de l'Église catholique aient bonne conscience face à leur situation objectivement grave. Par conséquent l'Église, comme une bonne mère, ne cesse de les mettre en garde : « *Tous ceux qui "ne sont pas dans l'unité et la vérité de l'Église catholique"* (Saint Augustin, *Epist.* 61) *doivent profiter de l'occasion de ce Concile [Vatican I – ndr], par lequel l'Église,*

dont leurs ancêtres faisaient partie, présente une nouvelle preuve de son intime unité et de son inexpugnable force vitale; et, répondant au besoin de leur cœur, ils doivent s'efforcer de se libérer d'un état dans lequel ils ne peuvent être sûrs de leur salut »⁹. Pie XII se place dans le même sillon que son prédécesseur : « *Nous invitons tous et chacun de toute Notre affection à céder librement et de bon cœur aux impulsions intimes de la grâce divine et à s'efforcer de sortir d'un état où nul ne peut être sûr de son salut éternel; car ils sont privés de tant et de si grands secours et faveurs célestes, dont on ne peut jouir que dans l'Église catholique* »¹⁰.

Encore plus fort est l'appel du Saint Office à ceux qui, déjà catholiques, se placent en opposition avec l'Église ou pensent pouvoir se passer d'elle : « *Ceux qui s'exposent au grave danger de s'opposer à l'Église doivent méditer très sérieusement le fait qu'une fois que "Rome a parlé", ils ne peuvent pas ne pas en tenir compte, même en avançant leur bonne foi... Ils savent qu'ils sont des enfants de l'Église, affectueusement nourris par Elle avec le lait de la doctrine et les sacrements, et, après avoir entendu la voix de leur Mère, ils ne peuvent plus avancer l'excuse de l'ignorance : leur ignorance est coupable. Qu'ils sachent que le principe que "la soumission à l'Église catholique et au Souverain Pontife est nécessaire au salut" s'applique à eux sans restrictions* »¹¹.

3. Une omission stupéfiante

Une autre affirmation très dangereuse du card. Cottier – dangereuse parce qu'elle joue sur l'ambiguïté des termes – est la suivante : « *[La grâce du Christ] – dit le Concile – suit des voies que nous ne connaissons pas. Tous ceux qui, de bonne foi, suivent ces voies, dans le respect de la conscience, seront sauvés. Même s'ils ne sont pas baptisés.* »

Le point problématique de cette affirmation se trouve dans la première proposition, dont dépend la vérité ou la fausseté de tout le reste. Depuis quelques temps, en effet, on attribue à l'inspiration du Saint Esprit et à la motion de la grâce les choses les plus incroyables : de l'œcuménisme aux rencontres interreligieuses, jusqu'aux fausses religions elles-mêmes. Sur une telle toile de fond, la phrase ne peut que résonner de façon sinistre à nos oreilles.

Encore une fois, comparons l'assertion de Cottier à l'enseignement traditionnel.

« *Nous savons et vous savez – écrit Pie IX – que celui qui, par disgrâce, se trouve dans l'ignorance invincible à propos de notre très sainte religion, mais observe avec diligence la loi naturelle avec ses préceptes gravés par Dieu dans le cœur de tous, et est prêt à obéir à Dieu, en conduisant une vie honnête et juste, celui-là peut obtenir la vie éternelle, en vertu*

mai 1832, in *Enseignements Pontificaux, L'Église*, vol. I, §§ 158-159.

6. *Lettre de la Sacrée Congrégation du Saint Office à l'archevêque de Boston*, cit., § 1257.

7. *Ibidem*, § 1259.

8. *Ibidem*, § 1261.

9. *Lettre apostolique Iam vos omnes*, à tous les protestants et aux non catholiques, 13 septembre 1868, in *Enseignements Pontificaux, L'Église*, vol. I, § 318.

10. *Enc. Mystici Corporis Christi*, 29 juin 1943, in *Enseignements Pontificaux, L'Église*, vol. II, § 1104.

11. *Lettre de la Sacrée Congrégation du Saint Office à l'archevêque de Boston*, cit., § 1262.

5. *Enc. Summo jugiter studio*, aux évêques de Bavière, 27

de la lumière et de la grâce divine, parce que Dieu, qui voit parfaitement, scrute et connaît l'esprit, l'âme, les pensées, les habitudes de tous, ne permet pas, dans sa suprême bonté et clémence, que soit puni des peines éternelles quiconque n'a pas commis de faute volontaire »¹². Une condition indispensable pour obtenir le salut, condition qui est absente des propos du cardinal, est donc, pour ceux qui sont « **par disgrâce** » dans une situation d'ignorance invincible, l'observation de la loi naturelle, dont la connaissance est accessible aux facultés humaines. Nous mettons ce point en relief parce que, tandis que Cottier souligne encore une fois la dimension subjective du « *respect de la conscience* », l'Église, elle, ne manque pas d'insister sur l'exigence d'un critère objectif, qui est le respect de la loi naturelle.

Certainement, la grâce opère d'une façon que nous ne connaissons pas, mais les effets qu'elle produit sont objectivement constatables. La grâce ne peut pas mener sur des sentiers en opposition avec la loi naturelle ni avec la loi divine positive, révélée explicitement et ouvertement par Dieu! En d'autres termes, si la sincérité de la conscience est nécessaire, elle n'est pas un élément suffisant. À la sincérité de la conscience (dimension subjective) doit s'ajouter une rectitude de conscience (élément objectif) : « *Donc – écrit saint Thomas – si la raison ou la conscience se trompe volontairement, soit directement, soit indirectement, par une erreur portant sur ce qu'on est tenu de savoir, une telle erreur n'excuse pas du mal la volonté qui agit conformément à cette raison ou conscience erronée. [...] Par exemple, si la raison erronée disait à un homme qu'il est tenu de s'approcher de la femme de son prochain, la volonté qui se conforme à cette raison erronée est mauvaise parce que l'erreur provient de l'ignorance de la loi de Dieu, qu'on est tenu de connaître* »¹³.

On comprend maintenant pourquoi l'Église a toujours refusé d'affirmer que quiconque suit avec une conscience sincère sa propre religion peut obtenir le salut. Le Pape Pie IX exclut le critère subjectif comme suffisant pour le salut, et il n'hésite pas à condamner un livre de Francisco de Paula Gonzales Vigil, qui « *enseigne que chacun est libre d'adhérer et de professer la religion qu'il juge, à la lumière de la raison, être la vraie* »¹⁴. La condamnation de cette thèse est reprise dans le *Syllabus* aux n° 40-41-42.

Ces précisions sur la nécessité d'adhérer à la loi naturelle, connaissable par chacun, sont fondamentales, et il est surprenant que le cardinal n'y fasse pas même allusion.

L'APPARTENANCE À L'ÉGLISE

Après avoir commenté l'interview du card. Cottier, nous pensons qu'il est utile de clarifier le problème de l'appartenance à l'Église.

La Tradition nous indique **trois** conditions nécessaires et suffisantes pour appartenir objectivement à l'Église catholique, conditions très claires, résumées dans l'encyclique *Mystici Corporis* : « *Au sens plein de l'expression, seuls font partie des membres de l'Église ceux qui ont reçu le baptême de régénération et professent la vraie foi, qui, d'autre part, ne se sont pas pour leur malheur séparés de l'ensemble du Corps, ou n'en ont pas été retranchés pour des fautes très graves par l'autorité légitime... Par conséquent, comme dans l'assemblée véritable des fidèles il n'y a qu'un seul Corps, un seul Esprit, un seul Seigneur et un seul Baptême, ainsi ne peut-il y avoir qu'une seule foi (Eph. IV, 5); et celui qui refuse d'écouter l'Église doit être considéré, d'après l'ordre du Seigneur, comme un païen et un publicain (Mt. 18,17). Et ceux qui sont divisés pour des raisons de foi ou de gouvernement ne peuvent vivre dans ce même Corps ni par conséquent de ce même Esprit divin* »¹⁵. L'appartenance au Corps mystique du Christ, on l'a vu, est une condition nécessaire pour être uni à la Tête et obtenir ainsi le salut. Cette condition est nécessaire, mais non suffisante, dans la mesure où, pour être sauvé, outre l'appartenance à l'Église, il faut aussi être en état de grâce.

En schématisant, on peut affirmer :

1. qu'il y a trois conditions pour appartenir à l'Église :

a) être baptisé : « *Ce qui est requis en premier lieu et principalement pour que quelqu'un soit membre de l'Église, c'est le caractère baptismal, reçu réellement et non seulement par imagination. Et la force de ce caractère est telle qu'elle unit toujours l'homme à l'unité du corps de l'Église catholique...* »¹⁶;

b) professer la vraie foi : « *bien que le caractère baptismal soit en lui-même suffisant pour incorporer l'homme à l'Église catholique, on requiert néanmoins chez les adultes, pour avoir cet effet, une double condition. La première condition est que le lien social de l'unité de la foi ne soit pas empêché par une hérésie formelle ou même seulement matérielle...* »¹⁷;

c) être soumis à l'autorité légitime : « *L'autre condition requise pour les adultes est que ne soit pas empêché ou rompu le lien de communion, lien qui peut être détruit de deux façons. La première est une œuvre de l'homme lui-même, c'est-à-dire un schisme... La seconde est une sentence de l'autorité ecclésiastique, c'est-à-dire une excommunication, qui soit pleinement et parfaitement justifiée* »¹⁸;

2. qu'il y a deux conditions pour se sauver :

15. Enc. *Mystici Corporis Christi*, cit., § 1022.

16. L. Billot, *De Ecclesia Christi*, q. VII, th. X.

17. *Ibidem*, th. XI

18. *Ibidem*, th. XII. Ceci n'est toutefois valable, d'après la doctrine générale des théologiens, que pour les excommuniés déclarés par l'Église « vitandi » (v. L. OTT *Compendium de théologie dogmatique*, éd. Marietti-Herder, 1955, pp. 513 ss).

a) appartenir à l'Église;

b) être en état de grâce.

Toutefois, avant de traiter la question de ceux qui n'appartiennent pas à l'Église sans faute de leur part, il est important d'éclaircir certains points pour ne pas faire de confusion entre les deux conditions pour être sauvés. En effet, la réunion des trois conditions : baptême, foi et obéissance à l'autorité légitime fait que l'on appartient toujours à l'Église; mais on peut être un membre vivant de l'Église, si l'on est en état de grâce, ou bien un membre mort, si l'on est en état de péché mortel, et donc privé de la grâce.

Une chose est d'être un membre mort de l'Église, une autre chose est le fait de ne pas lui appartenir du tout. Pour être encore plus clairs : une chose est d'être un catholique en état de péché mortel, et une autre chose est de ne pas être catholique du tout. Pour se sauver, il suffit au premier de se repentir, de confesser ses péchés et de recevoir l'absolution sacramentelle; le second, en revanche, doit nécessairement soit se faire baptiser (s'il n'a jamais reçu le baptême), soit abjurer et revenir au bercail du Christ, s'il s'agit d'un hérétique public.

Avec le Concile, il y a eu une terrible confusion sur ce point; il suffira de penser au fait qu'on a supprimé l'obligation de l'abjuration pour ceux qui se convertissent en quittant des sectes hérétiques et / ou schismatiques.

Revenons maintenant à ceux qui ne sont pas des membres du Corps mystique du Christ, parce qu'ils ne sont pas baptisés.

S'ils sont dans cette situation **par ignorance invincible** (état que seul Dieu connaît), ils peuvent appartenir à l'Église *in voto* (on dit aussi qu'ils peuvent appartenir à l'« âme » de l'Église) : « *C'est un dogme de foi que personne ne peut se sauver en dehors de l'Église. Toutefois, ceux qui sont dans l'ignorance invincible à l'égard du Christ et de son Église ne seront pas condamnés aux peines éternelles à cause de cette ignorance. En effet, ils ne sont coupables d'aucun manquement aux yeux du Seigneur, qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité, et que ne soit pas refusée, à celui qui fait ce qu'il peut, la grâce qui lui donnera le moyen de parvenir à la justification et à la vie éternelle. Cette vie éternelle, au contraire, n'est pas obtenue par qui sort de cette vie temporelle en étant séparé par sa propre faute de l'unité de la foi et de la communion avec l'Église.* »¹⁹

C'est le Pape Pie IX, dans un passage que nous avons déjà cité, qui précise avec une grande clarté à quelles conditions ceux qui se trouvent dans un état d'ignorance invincible au sujet du Christ et de l'Église peuvent obtenir le salut : « *Nous savons et vous savez que celui qui, par disgrâce, se trouve dans l'ignorance invincible à propos de notre très sainte religion, mais observe avec diligence la loi naturelle avec ses préceptes gravés par Dieu*

12. Enc. *Quanto conficiamur moerore*, 10 août 1863, in *Enseignements Pontificaux, L'Église*, vol. I, § 242.

13. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Summa Theologiae*, I-II, q. 19, a. 6.

14. *Lettre apostolique Multiplices inter*, 10 juin 1851, in *Enseignements Pontificaux, L'Église*, vol. I, § 212.

19. Schéma de Constitution dogmatique sur l'Église préparé pour le Concile Vatican I, c. VII, in *Enseignements Pontificaux, L'Église*, vol. I, p. 711.

dans le cœur de tous, et est prêt à obéir à Dieu, en conduisant une vie honnête et juste, celui-là peut obtenir la vie éternelle, en vertu de la lumière et de la grâce divine... »²⁰. À ces deux éléments, vient s'en ajouter un troisième : « Pour qu'une personne se sauve éternellement, il n'est pas toujours nécessaire qu'elle soit de fait incorporée à l'Église comme membre, mais il est nécessaire qu'elle soit unie à l'Église au moins par le désir ou le vœu... Quand quelqu'un se trouve dans une invincible ignorance, Dieu accepte un désir implicite, ainsi nommé parce qu'il est inclus dans la bonne disposition de l'âme, par laquelle on désire conformer sa volonté à celle de Dieu »²¹. Toutefois, le Saint Office ajoute que n'importe quel désir n'est pas suffisant pour obtenir le salut, mais que « le désir par lequel quelqu'un adhère à l'Église doit être vivifié par la charité parfaite. Un désir implicite ne peut pas produire son effet si l'on ne possède pas la foi surnaturelle... [sans laquelle] il est impossible de plaire à Dieu et d'être compté au nombre de ses enfants »²².

Pour résumer, il y a trois conditions nécessaires pour que ceux qui n'appartiennent pas à l'Église puissent se sauver :

1. suivre la loi naturelle ;
2. être disposés à obéir à Dieu en tout ;
3. avoir un désir surnaturel, au moins implicite, d'adhérer à l'Église.

N'en déplaise au card. Cottier, il ne s'agit pas simplement d'être de « bonne foi » ou de respecter sa propre conscience ! C'est pourquoi les bons Pasteurs ont toujours appelé ceux qui n'appartiennent pas à l'Église à se convertir et à rentrer au bercail hors duquel ils sont en danger de se perdre. Telle est la doctrine que l'Église nous livre objectivement, et dont personne n'a le droit de s'éloigner.

Il n'est pas permis non plus d'étudier ce qui n'a pas été révélé par Dieu et enseigné par l'Église, d'après l'avertissement de Pie IX : « Il faut admettre de foi qu'hors de l'Église Apostolique Romaine, on ne peut pas être sauvé... : il faut d'autre part reconnaître avec certitude que ceux qui, à l'égard de la vraie religion, sont dans un état d'ignorance invincible, ne portent aucune faute aux yeux du Seigneur. Or, en vérité, qui osera, dans sa présomption, définir les limites de cette ignorance... ? [le card. Cottier !]. Sans aucun doute, quand nous serons libérés de ces liens corporels et que nous verrons Dieu tel qu'Il est, nous comprendrons quels sont les liens qui enserrent et unissent la miséricorde et la justice ; mais tant que nous sommes dans ce séjour terrestre... croyons fermement, selon la doctrine catholique, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, une seule foi, un seul baptême ; il n'est pas permis de pousser plus loin les recherches. »²³

20. Enc. *Quanto conficiamur morore*, cit., § 242.

21. Lettre de la Sacrée Congrégation du Saint Office à l'archevêque de Boston, cit., §§ 1258-1259.

22. *Ibidem*, 1261.

23. All. *Singulari Quadam*, 9 décembre 1857, in « La Tentation de l'Écumenisme ». Actes du III^e Congrès Théologique de Si Si No No, *Courrier de Rome*, 1999, pp. 40-41.

ET LA MISSION ?

À la lecture des propos du théologien de la Maison Pontificale, il n'y a pas à s'étonner des résultats funestes sur l'urgence missionnaire de l'Église. Si aujourd'hui personne n'est plus conscient de cette urgence, sinon au niveau social et humanitaire, c'est parce que certains se sont crus autorisés à relativiser les conditions objectives du salut, et à présupposer la bonne conscience de tous (ou presque), autorisation qui ne vient certainement pas du Seigneur Jésus, que son Cœur a au contraire poussé jusqu'à l'immolation sanglante de Lui-même pour le salut des âmes (si le card. Cottier s'était trouvé au pied de la Croix, il lui aurait probablement reproché son excès de zèle!).

Le Seigneur Jésus n'a pas voulu nous révéler les voies extraordinaires par lesquelles Il peut atteindre les âmes qui sont en état d'ignorance invincible (en effet, pour que quelqu'un qui, sans faute personnelle, ne connaît pas l'Église puisse lui appartenir au moins implicitement, il est nécessaire que Dieu emploie des moyens extraordinaires). Or il ne nous a pas été révélé quels sont ceux qui se sauvent par ces voies, et par conséquent il ne nous est pas permis de chercher à le savoir. Ce qui est certain, en revanche, c'est que la voie ordinaire de la foi est la prédication : « *Fides ex auditu* » (Rom. VII, 10) ; d'où le commandement (et non une simple invitation) du Christ : « *Euntes ergo docete omnes gentes* » (Mt. 28 ; 19).

La conséquence de tout cela est que le monde se sauvera en proportion de notre zèle à favoriser son salut ! Et c'est à cause de cette responsabilité pressante, unie à la plainte affligée de Jésus – « *Alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili* » (Jn 10 ; 16) – que pendant des siècles et des siècles, des cortèges de prédicateurs et de missionnaires n'ont pas hésité à offrir leur vie pour la diffusion de l'Évangile et l'édification de l'Église ! C'est pour cette raison que des religieux, des religieuses et tant d'âmes de bonne volonté ont immolé leur vie pour cet *opus magnum* !

Le Pape Pie XII exprime bien cet esprit apostolique : « *En méditant devant Dieu sur cette infinie multitude d'hommes qui ne connaissent pas encore la vérité de l'Évangile, et en considérant, comme de juste, le grave danger vers lequel tant d'hommes sont poussés, soit par la diffusion du matérialisme athée, soit par une certaine doctrine qui usurpe le nom chrétien..., Nous nous sentons poussés, avec une urgence impérieuse et avec inquiétude, à promouvoir en tous lieux et par tous les moyens les œuvres de l'apostolat, reconnaissant comme nous étant adressée l'exhortation du prophète : "Crie, ne te retiens pas, fais sonner ta voix comme une trompette" (Is. 58 ; 1) »²⁴. Pourquoi cette inquiétude ? Pourquoi cette véhémence, sinon pour « répandre la lumière de la doctrine évangélique et les bienfaits de la civilisation chrétienne chez les peuples qui "gisent encore dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort" »²⁵ ? L'âme authentiquement catholique se sent*

24. Enc. *Evangelii praecones*, 2 juin 1951.

25. PIE XI, Enc. *Rerum Ecclesiae*, 28 février 1926.

poussée sans cesse vers ceux qui ne connaissent pas le Seigneur Jésus et qui sont hors de l'Église, parce qu'elle sait bien qu'ils sont objectivement dans un état de grave danger. Pour ces âmes, elle implore sans cesse de Dieu le don de la foi et de la conversion. La très sainte Vierge Marie, apparue à Fatima, nous a confirmé que c'était là un comportement véritablement catholique : « Beaucoup d'âmes vont en enfer parce que personne ne prie et ne se sacrifie pour elles. »

CONCLUSION

On reste abasourdi que, non pas un homme quelconque, mais un fils de Saint Dominique, un Prince de l'Église, le théologien de la Maison Pontificale, s'éloigne de façon aussi inquiétante de l'enseignement de l'Église.

À cette « fuite » des pasteurs, nous opposons le beau témoignage de deux grands apôtres du siècle dernier. Il s'agit d'une lettre (13 janvier 1950) que don Calabria écrivit au card. Schuster, et dont transpire le véritable zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, dont faisaient preuve ces deux hommes de Dieu : « *Éminence... j'ai été vraiment très impressionné par ce que vous avez dit, qu'hors de l'Église il n'y a pas de salut ; il me semble que nous devons apprécier et estimer le grand privilège d'être dans la seule vraie Église, et que nous ne pourrions pas être en paix tant qu'il restera des âmes à l'extérieur de cette Arche de salut, et il me semble que cela consolera beaucoup Jésus* » (J. Schuster – G. Calabria *Correspondance* (1945-1954) Milan 1989, p. 52).

Lanterius

L'ennemi du genre humain, bien qu'il soit le père de la confusion, travaille avec une certaine méthode dans sa lutte contre l'Église du Christ. Il commença dans les tout premiers siècles par une attaque contre le premier article du Credo, ayant pour alliés des hérétiques comme les manichéens et les gnostiques. Le but de ces hommes était de saper la foi en Dieu, Père Tout Puissant, Créateur du ciel et de la terre. Cette attaque ayant échoué, le diable dirigea ses efforts au troisième siècle contre le second article, dans lequel est déclarée la divinité du Christ. Praxeas, Sabellius, Paul de Samosate, Arius, Eunomius et d'autres combattirent dans ce sens, et quand leur offensive fut rendue vaine, il réussit à enrôler une nouvelle armée pour continuer la guerre contre les troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième articles, étroitement liés... Puis, avec Photius et ses disciples, vint la grande attaque contre le Saint Esprit. Là aussi, conformément à la promesse divine, le diable échoua. Voyant qu'étaient rendues inutiles ses attaques contre le Père, le Fils et le Saint Esprit, il se retourna avec une rage sauvage contre les neuvième et dixième articles : « Je crois en la Sainte Église Catholique, en la Communion des Saints, en la rémission des péchés ». Depuis l'an 1000, ces deux articles ont été la cible principale de l'attaque hérétique.

Saint Robert Bellarmin

UN HOMMAGE INVOLONTAIRE À LA TRADITION : LA PRÉTENDUE CONTINUITÉ ENTRE « ANCIEN » ET « NOUVEAU » COURANT ECCLÉSIAL

Un lecteur nous écrit :

« Cher Directeur,

Je lis avec toujours plus d'intérêt et de reconnaissance votre revue, dont je retire lumière et réconfort pour avancer dans cette « nuit » si obscure.

J'aimerais avoir votre commentaire sur ce qui, dans les milieux dits « conservateurs », ou « modérés », a été salué comme un événement historique : la sortie du livre de Luigi Negri « *Pie IX – Actualité et Prophétie* », aux éditions Ares. On a dit, surtout chez les commentateurs les plus « critiques » à l'égard du nouveau courant post-conciliaire : Finalement un texte qui met en lumière la continuité substantielle entre le pontificat de Pie IX et celui de Jean-Paul II, entre Vatican I et II, entre le *Syllabus* et *Dominus Jesus* !

Je crois que cette opération, indépendamment de la bonne foi de l'auteur, n'est qu'un miroir aux alouettes, et qu'elle cache un grave danger pour tous les « perplexes », dont beaucoup se fieront ingénument à cette prétendue continuité. Mais j'attends votre commentaire, pour savoir clairement de quoi il retourne... »

Lettre signée

UNE TENTATIVE DÉSESÉRÉE

Nous n'avons pas lu le livre que notre lecteur nous signale. Mais nous en avons lu un autre, qui tente la même quadrature du cercle, c'est-à-dire de trouver la continuité là où il y a une rupture manifeste.

Nous pensons connaître suffisamment Pie IX et le nouveau courant ecclésial pour pouvoir affirmer que les auteurs de cette tentative désespérée ne pourront jamais démontrer que les principes inspirateurs du nouveau courant ecclésial sont conciliables avec les principes catholiques traditionnels, dont, face au libéralisme, Pie IX se fit le défenseur infatigable, de même qu'après lui tous les Pontifes romains jusqu'au Concile Vatican II.

Ne pouvant pas écrire à notre tour un livre, nous nous arrêterons sur quelques points fondamentaux, suffisants pour démontrer le « *demi-tour* » amorcé par le Concile (l'expression n'est pas de nous, mais du « conciliaire » père Sesboüé S.J.).

PIE IX ET LE LIBÉRALISME POLITIQUE

Pie IX fut un ennemi infatigable du « libéralisme politique », et en particulier du « libéralisme catholique », qui faisait alors ses premiers pas, et dont le triomphe a été célébré pendant le Concile et l'après-Concile.

Dans le libéralisme politique, qui voulait la séparation de l'Église et de l'État, Pie IX vit la tentative de donner naissance à une « civilisa-

tion » sans Dieu, non plus fondée sur le droit divin naturel et positif, mais sur la liberté de l'erreur et du mal (dans la seule limite de strictes exigences de l'ordre public) : ceux qui veulent que l'État soit séparé de l'Église – dit-il – « *ouvrent la voie à la séparation de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, et ils préparent la ruine des mœurs des peuples et de tous les ordres sociaux* » (Allocution consistoriale du 9 décembre 1854), car « *une fois la religion retirée de la société civile, et une fois la doctrine et l'autorité de la divine Révélation rejetées, on va jusqu'à troubler et à perdre la notion de justice et de droit naturel* » (Allocution consistoriale du 11 décembre 1862).

Ce qui se passe de nos jours – dirons-nous avec le card. Siri – donne pleinement raison à Pie IX (Lettre à Mgr Piolanti, d'adhésion à l'Association des Promoteurs de la cause de Pie IX). C'est si vrai que l'homme sans la grâce du Christ est même incapable de respecter l'ordre inscrit dans la nature, et donc de vivre en homme !

Pie IX fut donc infatigable et ferme quand il rappelait les souverains de son temps à leurs devoirs envers Dieu et envers le bien commun de leurs peuples, désignant la séparation de l'Église et de l'État comme la cause de tous les maux qui allaient affliger de plus en plus la société, et qui iraient jusqu'à faire descendre ces mêmes souverains de leurs trônes.

Notre lecteur pense-t-il que Pie IX aurait approuvé le texte conciliaire *Dignitatis Humanæ* qui, au nom de la conscience subjective, veut que les États, même s'ils sont catholiques, approuvent la profession publique des fausses religions, et qui reconnaît le « droit » de propager des erreurs, dans la seule limite des strictes exigences de l'ordre public ?

PIE IX ET LE « CATHOLICISME LIBÉRAL »

Dans le « catholicisme libéral », qui voulait se poser en médiateur entre l'Église et la « société moderne » (comprenez : libérale), et qui s'opposait donc à toute définition dogmatique et à toute prescription disciplinaire qui heurteraient l'« *esprit des temps* », Pie IX vit clairement l'ennemi interne de l'Église, qu'il craignait plus que les « *démons* » de la commune de Paris. Il n'hésita pas à appeler les « *raisons* » des soi-disant « catholiques libéraux » par leur vrai nom : « *crainte d'être blâmés par ce que l'on appelle aujourd'hui opinion publique* », et « *amour de la popularité et des applaudissements* » (Discours du 24 mai 1870).

Pie IX s'aperçut que les « catholiques libéraux » étaient en train de diviser profondément le monde catholique : « *ils sont beaucoup plus dangereux* – disait-il – *que les ennemis déclarés... car, en demeurant en deçà des*

limites de certaines opinions réprouvées, ils présentent une apparence de probité et de doctrine sans tache, qui séduit les amateurs imprudents de la conciliation, et qui trompe les catholiques honnêtes qui s'opposeraient à l'erreur ouverte, et ainsi ils divisent les âmes, rompent l'unité et affaiblissent les forces qui, si elles étaient unies, devraient s'opposer aux adversaires. » (Per tristissima, 6 mars 1873)

Il n'échappa pas à Pie IX que les cardinaux eux-mêmes n'étaient pas exempts de ce « *poison pernicieux* » du libéralisme (card. Pie). C'est pourquoi, dans sa réponse aux vœux que lui adressait le Collège cardinalice pour le 25^e anniversaire de son pontificat, il leur rappela : « *Vous et moi avons été, par Dieu, constitués sentinelles pour veiller nuit et jour à la sécurité de Sion... nous voulons dire de l'Église* », mais « *il y a des sentinelles qui croient pouvoir s'approcher du monde et montrer qu'elles l'aiment, sous de spécieux et vains prétextes... Ceux qui désirent tendre une main amie à ce monde, pour conclure des accords avec lui, oublient, et l'apôtre saint Jean nous le dit clairement, que le monde ne connaît pas Jésus-Christ... Et si le monde ne connaît pas, ou feint de ne pas connaître Jésus-Christ, comment peut-on lui rendre hommage et chercher ses faveurs ?* » (Discours du 17 juin 1870)

Notre lecteur pense-t-il que Pie IX aurait approuvé l'« ouverture au monde » voulue par Jean XXIII ? Pense-t-il qu'il aurait prononcé le discours d'ouverture de Vatican II, dans lequel le pape Roncalli rejeta la lutte contre le libéralisme de tous ses prédécesseurs ? Dans ce discours (*Gaudet Mater Ecclesia*), il prit ses distances avec les « *prophètes de malheur* » qui « *dans les temps modernes ne voient que ruine et prévarication* », et ne se rendent pas compte que « *dans le présent ordre des choses, la bonne Providence nous conduit vers un nouvel ordre de rapports humains* » ; il exalta donc même comme une bonne chose cette séparation de l'Église et de l'État condamnée par ses prédécesseurs.

LA « PLUS ÉNORME INJURE » À LA DIVINE RÉVÉLATION

Avec ce discours d'ouverture, la voie du Concile était tracée : c'était la voie du libéralisme politique et du « libéralisme catholique », que Pie IX avait combattu, et qui aspiraient à la conciliation de l'Église avec le « *nouvel ordre des choses* », bien que celui-ci tendît à un « *éloignement d'un ordre chrétien du monde* », comme l'avait même annoncé au temps de Pie IX l'anglican Benjamin Disraeli, célèbre homme politique anglais.

Voici, en effet, ce que pensait Pie IX des États aconfessionnels (ou pluriconfessionnels)

voulus aujourd'hui par Vatican II : « *L'égalité des droits et des confessions religieuses... si on l'entend dans le sens de reconnaître toutes les religions et les traiter également, contient la plus énorme injure que l'on puisse faire à la religion catholique, seule vraie religion, hors de laquelle il n'y a pas de salut, et elle comporte l'absurdité de confondre la vérité avec l'erreur, la lumière avec les ténèbres, mettant en pratique le monstrueux et funeste principe de l'indifférence religieuse, qui... conduit nécessairement à l'athéisme.* » (Lettre à l'empereur François Joseph, 19 février 1864)

Notre lecteur pense-t-il que Pie IX aurait approuvé la déclaration *Dignitatis Humanae* et la liquidation des derniers États catholiques ?

PIE IX ET L'ŒCUMÉNISME

En annonçant à tous les protestants et aux non catholiques la convocation du Concile Vatican I, pie IX écrivait : « *Assurément, personne ne pourra nier que Jésus-Christ lui-même, pour appliquer à toutes les générations humaines les fruits de sa rédemption, a bâti ici bas sur Pierre l'unique Église, qui est une, sainte, catholique, apostolique; et qu'Il lui a conféré toute la puissance nécessaire pour conserver intact et inviolable le dépôt de la foi, et pour enseigner la même foi à tous les peuples, à toutes les races et à toutes les nations [...].*

Or, quiconque considère attentivement et médite la condition dans laquelle se trouvent les diverses sociétés religieuses en désaccord et séparées de l'Église catholique [...] sera facilement convaincu qu'aucune de ces sociétés en particulier, ni toutes ces sociétés réunies, ne constituent en aucune façon l'Église unique et catholique, que Jésus-Christ bâtit,

constitua et dont Il voulut l'existence; on ne peut dire non plus en aucune façon qu'elles soient membres ou parties de cette même Église, puisqu'elles sont visiblement séparées de l'unité catholique [...].

Tous ceux qui "ne sont pas dans l'unité et la vérité de l'Église catholique" doivent donc profiter de l'occasion de ce Concile, par lequel l'Église, dont leurs ancêtres faisaient partie, présente une nouvelle preuve de son intime unité et de son inexpugnable force vitale; et, répondant au besoin de leur cœur, ils doivent s'efforcer de se libérer d'un état dans lequel ils ne peuvent être sûrs de leur salut. » (Jam vos omnes, 13 septembre 1868)

Le Dr Cumming, d'Écosse, fit demander si les dissidents pouvaient présenter leurs arguments au Concile. Pie IX répondit que « *l'Église ne peut permettre que soient remises en discussion des erreurs déjà soigneusement examinées, jugées et condamnées* », et il désigna le Primat comme « *le noyau de la question débattue parmi les catholiques et parmi ceux qui sont dissidents; de cette dissension – dit-il – coulent comme d'une source toutes les erreurs des non catholiques* » (*Per ephemerides accepimus* à Mgr Manning, 4 septembre 1869).

Notre lecteur pense-t-il que Pie IX aurait approuvé le dialogue œcuménique engagé par *Unitatis Redintegratio*, et le dialogue interreligieux engagé par *Nostra Aetate*? Pense-t-il qu'il aurait approuvé la « braderie » œcuménique du Primat que l'on projette depuis quelques années dans les hautes sphères ?

DES AVEUX QUI VIENNENT D'EN HAUT

Mais pourquoi illustrer davantage la rupture? Celle-ci est admise par de nombreux partisans

ANTÉCHRIST

INSTRUCTION PASTORALE DU CARDINAL PIE, CARÊME 1863

Antéchrist, celui qui nie que Jésus soit Dieu; antéchrist, celui qui nie que Jésus soit homme; antéchrist, celui qui nie que Jésus soit Dieu et homme tout ensemble.

Celui-là est un antéchrist, dit saint Jean, qui nie le Père, puisqu'en niant le Père, il nie le Fils : *Hic est antichristus qui negat Patrem et Filium* (1 Jn. 2 / 22). En effet, il n'y a pas d'antichristianisme plus radical que celui qui nie la divinité à sa source, à son principe. Comment le Christ serait-il Dieu, s'il n'y a pas de Dieu? Or, la négation de l'être divin, de la substance divine, de la personnalité divine, et l'introduction de je ne sais quelle théodicée sophistique qui, tout en maintenant la dénomination de Dieu, en supprime la réalité, et lui substitue des abstractions et des rêves qui flottent entre l'athéisme et le panthéisme ou qui n'ont aucun sens : voilà le symptôme capital de la situation intellectuelle du moment, voilà l'enseignement qui remplit les livres et qui inspire les leçons de toute une école nombreuse et puissante. En présence de ces doctrines, « *je n'ai qu'un avis à vous donner : Prenez garde à l'antéchrist* » : *Unum*

moneo : cavete antechristum.

Saint Jean poursuit : « *Quiconque nie le Fils, n'a point le Père, et il n'a pas la vie. Celui qui croit dans le Fils de Dieu a pour lui le témoignage de Dieu. Celui qui ne croit pas au Fils, rend Dieu menteur, parce qu'il ne croit pas au témoignage que Dieu a donné de son Fils* » (1 Jn, 2 / 23; 5 / 10, 12). « *Beaucoup de séducteurs sont entrés dans le monde, qui ne confessent point que Jésus-Christ soit venu dans la chair : quiconque nie cela est un séducteur et un antéchrist* » : *Qui non confitetur Christum in carne venisse, hic est seductor et antichristum* (2 Jn. 7). Or, si vous écoutez ce qui se dit, si vous lisez ce qui s'écrit à cette heure, vous apprendrez ou bien que le personnage historique de Jésus n'a pas même existé, du moins tel qu'il est représenté par les Évangiles, ou bien qu'il a été un des types humains en qui s'est davantage manifesté cet idéal de sagesse, de raison, de perfection qu'on est convenu de nommer Dieu. On ne vous accordera point que le Fils de Marie soit le Fils de Dieu fait homme, le Verbe descendu dans la chair, celui en qui réside

du Concile. Outre le jésuite Sesbouë, déjà cité, qui parle de « demi-tour », nous avons aussi le témoignage de celui qui était alors le cardinal Ratzinger, dans *Les principes de la théologie catholique* (éd. Tequi, 1985). La constitution *Gaudium et Spes*, qui est de plus en plus considérée comme le « *vrai testament du Concile* » – écrit Ratzinger – « *est une révision du Syllabus de Pie IX, une sorte de contre-Syllabus* » (pp. 426 ss.). Et, après avoir rappelé que le Syllabus « *a tracé une ligne de séparation* » du libéralisme dominant au XIX^e siècle, il précise que *Gaudium et Spes*, au contraire, (et donc le Concile, dont elle est le « *testament* ») « *joue le rôle d'un contre-Syllabus dans la mesure où elle représente une tentative de conciliation officielle de l'Église avec le monde tel qu'il est devenu après 1789* », c'est-à-dire avec « *l'esprit des temps modernes* ».

Cela démontre que, tandis que Pie IX, ainsi que Grégoire XVI en son temps, et tous les Pontifes Romains jusqu'au Concile), s'opposèrent définitivement au libéralisme en le déclarant inconciliable avec la doctrine catholique (le Syllabus est un texte doctrinal), Vatican II est la « *tentative de réconciliation officielle* » avec ce même libéralisme. L'échec de cette tentative est démontré par les ruines qui s'accumulent depuis quarante ans dans le monde catholique.

Les efforts pour trouver une continuité là où la rupture est manifeste ont néanmoins une signification : ils sont un hommage involontaire à la Tradition, dont on reconnaît que l'Église n'a pas perdu et ne pourra jamais perdre la mémoire.

corporellement la plénitude de la divinité (*Col. 2 / 9*), et, pour tout dire l'Homme-Dieu. Épouvanté de ces blasphèmes, qui sont le complet renversement du symbole chrétien, « *je n'ai qu'une chose à vous dire : Prenez garde à l'antéchrist* » : *Unum moneo : cavete antechristum.*

Que dirai-je encore? Antéchrist, celui qui nie le miracle, celui qui enseigne que le miracle n'a pas sa place possible dans la trame des choses humaines : car le Christ, encore que ses paroles eussent un accent qui pouvait mériter créance, n'a cependant établi sa divinité que par l'argument décisif du miracle ; et il a donné à ses apôtres, comme moyen de persuasion et de conquête, la puissance du miracle ; et sa venue dans la chair, l'union de la nature humaine et de la nature divine en sa personne unique, c'est le miracle par excellence. Supprimer le miracle, c'est supprimer tout l'ordre surnaturel et chrétien. Ici encore : « *Prenez garde à l'antéchrist* » : *Unum moneo : cavete antechristum.*

Antéchrist, celui qui nie la révélation divine des Écritures : car ce sont les pro-

phéties inspirées divinement qui nous ont annoncé le Christ; et ce sont les Évangiles écrits sous la dictée de l'Esprit Saint, ainsi que les actes et les lettres des apôtres, qui nous font connaître le Christ. Nous avons ici à alléguer les propres paroles de saint Hilaire : « *Quiconque nie le Christ tel qu'il a été annoncé par les apôtres, celui-là est un antéchrist* » : *Quisquis enim Christum, qualis ab apostolis est prædicatus, negavit, antichristus est.* Si donc vous entendez donner le démenti aux livres saints, si leur autorité est ravalée au niveau des conceptions et des productions de l'esprit humain, « *j'ai un conseil à vous donner : Prenez garde à l'antéchrist* » : *Unum moneo : cavete antechristum.*

Antéchrist, celui qui nie la divine institution et la divine mission de l'Église : car le terme des œuvres, des souffrances et de la mort de Jésus-Christ a été la fondation de son Église. « *Jésus-Christ a aimé son Église, et il s'est livré lui-même pour elle afin de la sanctifier, après l'avoir lavée dans le baptême d'eau par la parole de vie, pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni quoi que ce soit de défectueux, mais étant sainte et irrépréhensible* » (Éph. 5 / 25, 27). Or, si l'Église n'a pas un caractère surnaturel, si elle est seulement une institution terrestre, un des établissements religieux destinés à jouer un rôle plus ou moins long au sein de l'humanité, une société exposée aux vicissitudes et aux défaillances des choses d'ici-bas, une école plus ou moins respectable de philosophie et de philanthropie, en un mot, si l'Église n'est pas divine, c'est que le Christ, son fondateur, n'est pas Dieu. Rejeter la divinité de l'œuvre, c'est rejeter la divinité de l'ouvrier. « *J'ai toujours la même recommandation à vous faire : Prenez garde à l'antéchrist* » : *Unum moneo : cavete antechristum.*

Antéchrist, celui qui nie la suprême et indéfectible autorité de Pierre. En effet, Jésus-Christ, après avoir regardé cet homme au visage, lui a dit : « *Simon, fils de Jean, ton nom va, être changé. Désormais tu t'appelleras Céphas, ce qui veut dire Pierre* » (Jn. 1 / 42); « *et sur cette pierre, je bâtirai mon Église, et les puissances de l'enfer ne prévaudront point contre elle; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans le ciel; et tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans le ciel* » (Matth. 16 / 18-19). Et le même Jésus lui a dit encore : « *Simon, Simon, voici que Satan vous a demandés tous pour vous cribler comme un froment. Mais moi, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas; et toi quand tu seras converti, confirme tes frères* » (Luc 22 / 31-32). Or, si ces paroles de Jésus-Christ n'ont pas fait de Pierre le fondement inébranlable de l'Église, le roc immuable de la vérité, l'oracle infaillible de la foi, c'est que celui qui les a prononcées n'avait pas la puissance de les rendre efficaces. Toucher à Pierre, c'est toucher à la tête vivante, au chef invisible de l'Église chrétienne, qui revit et qui subsiste en lui. « *Je vous crie donc encore : Prenez garde à*

l'antéchrist » : *Unum moneo : cavete antechristum.*

Antéchrist, celui qui nie ou qui déprime le sacerdoce chrétien. Car Jésus-Christ ressuscité a dit à ses apôtres : « *Comme mon Père m'a envoyé, aussi je vous envoie* » (Jn. 20 / 21). « *Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit; et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles* » (Matth. 28 / 18-20). Or, si les pouvoirs ainsi conférés par Jésus ne sont pas les pleins pouvoirs d'enseigner la vérité au nom de Dieu par la prédication, d'administrer la grâce des sacrements, de pourvoir à l'observation des préceptes divins par le gouvernement ecclésiastique, et si, dans l'exercice de ces pouvoirs, le sacerdoce chrétien n'est pas soutenu par une assistance continue et par une présence journalière du Christ en lui; ici encore, il faut admettre que le Christ a dit plus qu'il n'a pu faire, et que, par conséquent, il n'est pas Dieu. Et sachant que le Seigneur a dit des lévites mêmes de l'ancienne loi : « *Ne touchez pas à mes christs* » (1 Paralip. 16 / 22), et qu'il a dit aux ministres de la loi nouvelle : « *Celui qui vous reçoit, me reçoit, et celui qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé* » (Matth. 10 / 40); quand je vois la langue de mon pays se dépraver jusqu'à changer en titre d'insulte et de dédain cette première initiation sacerdotale et royale qui s'appelle la cléricature, et que les vocabulaires avaient longtemps donné comme synonyme du savoir et de l'instruction libérale, je me sens épris d'une immense pitié pour une génération dont les sommités mêmes peuvent descendre à un pareil abaissement et se montrer coupables d'un tel oubli de respect envers ce que tous les peuples ont eu de plus sacré; et « *je redis toujours la même leçon : Prenez garde à l'antéchrist* » : *Unum moneo : cavete antechristum.*

Antéchrist, celui qui nie la supériorité des temps et des pays chrétiens sur les temps et les pays infidèles ou idolâtres. Car si Jésus-Christ, qui nous a illuminés alors que nous étions assis dans les ténèbres et dans les ombres de la mort, et qui a donné au monde le trésor de la vérité et de la grâce, n'a pas enrichi le monde, je dis même le monde social et politique, de biens meilleurs que ceux qu'il possédait au sein du paganisme, c'est que l'œuvre du Christ n'est pas une œuvre divine. Il y a plus : si l'Évangile, qui fait le salut des hommes, est impuissant à procurer le véritable progrès des peuples; si la lumière révélée, profitable aux individus, est préjudiciable aux sociétés; si le sceptre du Christ, doux et bienfaisant aux âmes, peut-être même aux familles, est mauvais et inacceptable pour les cités et les empires; en d'autres termes, si Jésus-Christ, à qui les prophètes ont promis et à qui son Père a donné les nations en héritage, ne peut exercer sa puissance sur elles qu'à leur détriment et pour leur malheur temporel, il en faut conclure que

Jésus-Christ n'est pas Dieu. Car, ni dans sa personne, ni dans l'exercice de ses droits, Jésus-Christ ne peut être divisé, dissous, fractionné; en lui la distinction des natures et des opérations ne peut jamais être la séparation, l'opposition; le divin ne peut être antipathique à l'humain, ni l'humain au divin. Au contraire, il est la paix, le rapprochement, la réconciliation, il est le trait d'union « *qui fait de deux choses une* » : *ipse est pax nostra qui fecit utraque unum* (Eph. 2 / 14). C'est pourquoi saint Jean nous dit : « *Tout esprit qui dissout Jésus, n'est pas de Dieu, et c'est proprement lui qui est cet antéchrist dont vous avez entendu dire qu'il vient, et qu'il est déjà maintenant dans le monde* » : *Et omnis spiritus qui solvit Jesum, ex Deo non est; et hic est antichristus de quo audistis quoniam venit, et nunc jam in mundo est* (1 Jn. 4 / 3). Lors donc que j'entends certains bruits qui montent, certains aphorismes qui prévalent de jour en jour, et qui introduisent au cœur des sociétés le dissolvant sous l'action duquel doit périr le monde, « *je jette un cri d'alarme : Prenez garde à l'antéchrist* » : *Unum moneo : cavete antechristum.*

Nous pourrions, Nos Très Chers Frères, étendre encore le détail des erreurs qui s'accréditent chaque jour autour de nous, et qui constituent tout ce système qu'on peut appeler l'antichristianisme. Ce que nous avons dit est plus que suffisant pour exciter votre vigilance, et pour vous rendre de plus en plus défiants envers toute doctrine qui ne procède pas de l'Église (...)

Demeurez donc fermes dans la foi antique et invariable de la sainte Église, Nos Très Chers Frères; « *soyez des hommes, et ne soyez pas des enfants qui flottent et qui se laissent aller à tous les vents des opinions, séduits par les tromperies humaines et par les menées astucieuses de l'erreur qui les circonviennent* » (Éph. 4 / 14). Le divin Sauveur a dit, en prédisant le temps de la ruine de Jérusalem : « *Malheur à quiconque sera alors dans les douleurs de l'enfantement ou dans la période de l'allaitement* » (Matth. 24 / 19)! Ce que saint Hilaire explique ainsi : « *Dans les jours orageux et difficiles de l'Église, malheur aux âmes travaillées par le doute, et chez qui la foi, la piété ne seront encore qu'à l'état de conception ou de première nutrition. Les unes, surprises dans l'embarras de leur incertitude, et attardées par les irrésolutions de leur esprit en travail, seront trop pesantes pour échapper aux poursuites de l'antéchrist; les autres, n'ayant encore que dégusté les mystères de la foi, et n'étant imbues que d'une faible dose de science divine, manqueront de la force et de l'habileté nécessaires pour soutenir de si grands assauts* » (Comment, in Matth. 25, 6). C'est cet alourdissement et cette débilitation des âmes qui rendront les derniers temps si pernicieux, et qui occasionneront tant de défections.

En revanche, saint Augustin fait ressortir combien ces jours d'épreuve donnent de lustre et d'accroissement au mérite des âmes fidèles. Commentant ces mots de

l'Apocalypse : « *Il faut ensuite que le diable soit délié quelque temps* » (Apoc. 20 / 3), il montre que le démon n'est jamais lié d'une façon absolue pendant la vie de l'Église militante, mais que pourtant il l'est souvent en ce sens qu'il ne lui est pas permis d'user de toute sa force ni de toute sa ruse pour séduire les hommes. Car, s'il avait cette pleine puissance durant le cours de tous les siècles, l'infirmité du grand nombre est telle que beaucoup de faibles, donc il plaît à Dieu de grossir et de remplir son Église, seraient détournés de croire ou deviendraient apostats de leur croyance : ce que Dieu ne veut pas souffrir ; et voilà pourquoi le démon est en partie lié. Mais, d'autre part, s'il n'était jamais déchaîné, la puissance de sa malice serait moins connue, la patience de la cité sainte serait moins exercée, et l'on comprendrait moins l'immense fruit que le Tout-Puissant a su tirer de l'immense force du mal. Le Seigneur le déliera donc pour un temps, afin de faire éclater l'énergie avec laquelle la cité de Dieu aura surmonté un si terrible adversaire, et cela à la grande gloire de son rédempteur, de son aide, de son libérateur, Et le saint docteur va jusqu'à dire à ses contemporains : « *Pour nous, mes frères, que sommes-nous et quel mérite avons-nous en comparaison des saints et des fidèles qui seront alors, puisque, pour les éprouver, ce même ennemi sera déchaîné, que nous avons déjà, nous, tant de peine à combattre et à vaincre alors qu'il est lié.* »

RÉÉDITION MISE À JOUR ET COMPLÉTÉE

EPIPHANIUS

MAÇONNERIE ET SECTES SECRÈTES : LE CÔTÉ CACHÉ DE L'HISTOIRE



PUBLICATIONS
DU
« COURRIER DE ROME »
Nouvelle édition 2005

Honoré de Balzac, qui était lui aussi martiniste, écrivait dans son roman *Les Illusions perdues* : « Il y a deux histoires : l'histoire officielle, mensongère, qui nous est enseignée, l'histoire « *ad usum delphini* », et l'histoire secrète, où se trouvent les causes véritables des événements, une histoire honteuse. » Cette « histoire honteuse », souvent ruisselante de sang, est l'objet de ce livre qui décrit de façon détaillée, à partir de documents sûrs, comment depuis plusieurs siècles de puissants cénacles anti-chrétiens (la maçonnerie, le B'nai B'rith, le Bilderberg Group, la Trilatérale, etc.), d'inspiration hermético-cabaliste, s'acharnent de façon efficace à saper et à détruire les fondements mêmes de la

Courage, donc, Nos Très Chers Frères. Plus la religion est attaquée, plus l'Église est battue en brèche de toutes parts, plus les doctrines d'erreur et de perversion morale envahissent les discours, les livres, les théâtres et remplissent tout l'air de leurs miasmes pestilentiels, plus aussi vous pouvez acquérir devant Dieu de grandeur, de perfection, de mérite, si vous parvenez à éviter la contagion, si vous ne vous laissez ébranler dans aucune de vos convictions, et si vous demeurez pleinement fidèles au Seigneur Jésus que tant d'autres ont la faiblesse et le malheur d'abandonner. Ne vous laissez point éblouir par la force et le nombre des assaillants, ni par les avantages des adversaires de Jésus-Christ. Il est écrit que les méchants et les séducteurs réaliseront un progrès sur la terre, le progrès dans le mal, le progrès dans la destruction, le progrès dans la désorganisation : *proficient in pejus* (2 Tim. 3 / 13); mais il est écrit aussi que ce genre de succès ne durera jamais longtemps, et que les hommes qui résistent à la vérité, gens corrompus dans leur esprit et réprouvés au regard de la foi, ne tarderont pas à être convaincus de folie comme tous leurs devanciers dans la même voie.

Persévérez dans la foi, Nos Très Chers Frères ; persévérez aussi dans les œuvres, surtout dans les œuvres de la charité. C'est une doctrine constante, et que l'on ne doit abandonner à aucun prix, qu'il appartient à ceux qui croient à Dieu de se mettre en tête

civilisation européenne. Inspirée par la puissance des ténèbres, cette véritable Contre-Église s'est peu à peu emparée de tous les centres de pouvoir religieux, politique, économique et culturel. Ses caractères sont ceux de la Haute Loge et de la Haute Finance : Haute Loge où domine le mage à travers l'ésotérisme et la magie, qui planifie, dirige, impose des corrections de route, et Haute Finance qui, concentrant dans ses mains, chaque jour un peu plus, toutes les richesses mondiales, les oriente dans le but de la domination mondiale que poursuit la Haute Loge. En s'appuyant sur des dizaines et des dizaines d'œuvres et de documents rares, le présent ouvrage dénonce le complot mondial, en indiquant finalement le moyens pour lutter et ne pas céder au découragement. Une œuvre de longue haleine, indispensable à tout véritable chercheur de la vérité des faits.

Extrait de la Table des Matières :

Lettre-préface de Henry Coston à l'édition française - Existe-t-il des sommets subversifs occultes ? - La Gnose - Sa grande rentrée à la fin du Moyen-Age. La Cabale - Les Rose-Croix - L'assaut au trône : les Illuminés de Bavière - Action des Illuminés et leur survie - Les révolutions de 1848 - Le « Risorgimento » italien - Les sociétés secrètes européennes - Saint-Yves d'Alveydre - Le Socialisme - La voie chrétienne vers la Synarchie - La révolution de 1917. La longue route du communisme - Crise, guerre, révolution : la seconde guerre mondiale - Les Nations Unies et le Gouvernement mondial - Pornographie, drogue et écologie - Église post-conciliaire et Nations Unies - Le racisme dans la stratégie des hauts initiés - Le Lucis Trust et la Nouvelle Ère du Verseau - L'initiative des Religions Unies - Structure des sociétés secrètes - Les principales associations mondialistes.

des bonnes œuvres : l'humanité, et principalement l'humanité souffrante trouvera toujours son avantage à ce qu'il en soit ainsi. N'avons-nous pas entendu dire, en ces derniers jours encore, que l'aumône faite par un sentiment surnaturel et selon les traditions de la piété chrétienne, n'est plus de mise au sein de nos sociétés, et que son cachet « ecclésiastique » est une atteinte à la dignité de ceux qu'elle entreprend de soulager ? Ainsi, dans l'ardeur qu'il met à séculariser toutes choses, le naturalisme entend que la bienfaisance demeure humaine, demeure profane, et qu'elle n'ait rien de commun avec l'ordre de la grâce et du salut. Propos exécrable, et qui, s'il pouvait parvenir à décourager la charité chrétienne et sacerdotale, n'aboutirait à rien moins qu'à tarir les plus abondantes et les plus opportunes ressources des malheureux. Ah ! vous dirai-je encore ici : *Prenez garde à l'antéchrist* : *Unum moneo : cavete antechristum*. Ou plutôt, ayez les yeux toujours attachés sur le Christ, sur l'enfant-Dieu de l'étable de Bethléem, sur l'ouvrier-Dieu de l'atelier de Nazareth, sur celui qui, étant riche par nature, s'est fait pauvre pour nous enrichir par sa détresse, sur celui qui sera un jour notre juge, et qui, en considération de ces multitudes d'ouvriers indigents et privés de travail que vous aurez soulagés par amour pour lui, vous mettra en possession du royaume que son Père vous a préparé.

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Sì Sì No
Directeur : R. Boulet
Rédacteur : Abbé de Taveau
Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex
N° CPPAP : 0408 G 82978
Imprimé par
Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon
Direction
Administration, Abonnement
Secrétariat
B.P. 156
78001 Versailles Cedex
E-mail : courrierderome@wanadoo.fr
Correspondance pour la Rédaction
Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)
Abonnement

• France :

- de soutien : 40 , normal : 20 ,
- ecclésiastique : 8

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF40
- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion
C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 ,
- normal : 24 ,
- ecclésiastique : 9,50

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
BIC : PSST FR PPP AR